

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022

Établie en application de l'article L2313-1 du CGCT

1. Recettes de fonctionnement

En 2022, le SEZEO comptabilise 2,960 M€ de recettes de fonctionnement.

La principale ressource provient de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) calculée selon les volumes d'électricité vendus et sur la base d'un coefficient de 6 (coefficient maximum : 8,5). Elle représente 1,88 M€, soit 63 % des recettes de fonctionnement.

De plus, d'autres produits de gestion courantes tels que les redevances versées par le concessionnaire (466 k€ renégociées en 2022), les Certificats d'Économie d'Énergie valorisés sur le parc éclairage public (91 k€) et les recettes des recharges pour véhicules électriques (25 k€) représentent 20 % des recettes enregistrées.

Vient également s'ajouter la redevance annuelle des 82 communes adhérentes à la compétence éclairage public au 01/04/2022 (413 k€).

D'autres produits exceptionnels comme les remboursements de frais de personnel (25 k€) et les remboursements d'assurance sur les candélabres accidentés (18 k€) sont aussi comptabilisés.

Enfin l'amortissement comptable des subventions transférables perçues est opéré à hauteur de 40 k€.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,07 M€.

Les frais et les charges de personnel (301 k€) représentent 28 % des dépenses et le SEZEO emploie 6 agents à temps complet au 31/12/2022.

En complément des frais généraux du SEZEO (77 k€), les charges à caractère générale incluent les frais d'entretien et d'audit de l'éclairage public (160 k€) et les dépenses d'exploitation des bornes de recharge (53 k€).

De plus les charges de gestion courante comptabilisent les frais liés à l'Assemblée locale (84 k€) et aux logiciels de gestion de la maintenance, de la comptabilité et des ressources humaines (49 k€)

Les dépenses de fonctionnement enregistrent aussi le reversement de la TCCFE (33 k€), les intérêts de la dette (12k€) et une provision pour risque d'impayé (22 k€).

Enfin l'amortissement comptable des immobilisations représente une dépense d'ordre de 277 k€.

3. La dette

Le SEZEO n'a pas contracté de nouvel emprunt et il a remboursé 90 k€ en 2022 de capital.

Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 212 714,42 €.

4. Les travaux

Le Syndicat répond favorablement depuis 2 années à une demande croissante et importante de travaux. Il a mandaté 5,8 M€ pour les réseaux et 6,8 M€ sont reportés au budget 2023 correspondant à différentes opérations de travaux programmées en 2021 et 2022 et non achevées.

Les investissements sur le réseau de distribution d'électricité représentent 60 % des dépenses inscrites au compte d'immobilisations en cours (2315) ; majoritairement pour venir renforcer et sécuriser le réseau existant, puis pour réaliser l'enfouissement des lignes de distribution.

Ces travaux sont en partie financés par des subventions du ministère de la transition énergétique (FACE – 1,2 M€), la participation du concessionnaire SICAE OISE (631 k€) et le fond de concours des communes (391 k€)

Les autres dépenses d'immobilisations en cours servent aux travaux de rénovation du réseau éclairage public et notamment la suppression des sources à vapeur de mercure et le passage à la technologie LED permettant de réaliser des économies d'énergie et de réduire les frais de maintenance.

Les subventions permettant ce niveau d'investissement en éclairage public proviennent du Conseil Départemental de l'Oise (471 k€) et des communes (480 k€)

5. Les opérations sous mandat

En cas d'enfouissement coordonné du réseaux basse tension avec d'autres réseaux secs qui ne relèvent pas de la compétence du SEZEO (éclairage public et télécommunications), ces opérations sont réalisées sous mandat pour le compte des communes.

En 2022, ces opérations représentent une dépense cumulée de 2,4 M€ à laquelle s'ajoute 4 M€ reportés au budget 2023 et une recette réalisée de 2,7 M€ et 4,8 M€ engagés et reportés en 2023.

6. Résultat de l'exercice

Le SEZEO clôture l'année 2022 avec un excédent de fonctionnement de 1,8 M€ venant s'ajouter à 3,5 M€ d'excédents reportés des exercices antérieurs, soit un résultat de fonctionnement global excédentaire de 5,3 M€

La section d'investissement présente un solde déficitaire de 1,5 M€ auquel s'ajoutent le besoin de financement des restes à réaliser de 1,3 M€.

Le résultat de fonctionnement de 5,3 M€ vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 2,8 M€ et il reste 2,5 M€ d'excédents à affecter au budget 2023.